

Fiscalité SAS à deux associés

Par **lanti88**, le **29/07/2020** à **13:18**

Bonjour,

Nous sommes deux prestataires de service salariés dans le secteur digital et nous souhaiterions créer une SAS afin de facturer directement nos prestations à notre client, et non plus via un parti tiers comme c'est le cas aujourd'hui.

Nous envisageons un chiffre d'affaire annuel (hors TVA) de 250 000 EUR. Nous souhaiterions comprendre comment nous pouvons nous rémunérer sur cette base et quelle est la fiscalité en place. J'ai essayé de faire des calculs mais je suis perdue n'ayant aucune connaissance comptable.

J'ai bien compris les choses suivantes:

- il existe un régime soumis à l'IS et un régime soumis à l'IR.

Si nous sommes régis par l'IR, quelle sera la fiscalité en place ? Est-ce que si je suis président je payerai plus d'impôt? Comment puis-je bénéficier du régime social en place pour les salariés (ie: cotisation retraite, santé...) ?

Nous essayons de comprendre si avec ce revenu annuel prévu, nous pourrions maintenir notre niveau de revenu actuel malgré la fiscalité.

Merci beaucoup

Par **tomrif**, le **29/07/2020** à **16:08**

bonjour,

en sas, pour que vous touchiez 100 (avant ir), cela coute 180 à la société vu qu'il y a les charges sociales à payer.

en sarl, pour que vous touchiez 100 (avant ir), cela coute 145 à la société.

en choisissant une sarl, vous aurez une rémunération avant ir supérieure, vous paierez donc plus d'ir.

salarié, vous payez une cotisation chômage donc avez droit au chômage le cas échéant. en sas ou sarl, pas de cotisation chômage, pas de chômage si vous perdez votre client et n'en retrouvez pas.